

POSTULAT

Auteur Margaux Dubuis, AdG/LA, Fanny Darbellay, PDCB, Marie-Angèle Moos (suppl.), Les Verts, Alexia Héritier (suppl.), PDCC, et cosignataires
Objet Ecriture inclusive pour le canton du Valais
Date 14.06.2019
Numéro 6.0105

La langue est le moyen de communication de l'être humain. Comme de Saussure le fit remarquer il y a bien des années déjà: tout est soumis aux changements, la langue aussi. Celle-ci s'adapte: c'est ainsi qu'après la révolution française et le décret des droits de l'homme, il fut déclaré que femme n'exercerait pas de droit politique et que par là le vocable 'citoyenne' n'avait plus lieu d'être. C'est aussi à ce moment-là que la distinction linguistique entre les femmes mariées et celles qui ne l'étaient pas apparaît: terme aujourd'hui désuet, c'est mademoiselle de madame que l'on différenciera.

L'air du temps change, et les femmes sont de nos jours indépendantes et la langue française s'y est déjà adaptée: plus de mademoiselle, des mécaniciennes, des sages-hommes ou encore des infirmiers: le français nous a prouvé que chacune et chacun y a sa place linguistique.

Ce présent postulat a pour but de demander, non une adaptation de la langue (celle-ci permet déjà la reconnaissance des genres), mais une adaptation de son usage. Par-là, nous demandons que tous les documents rédigés par l'administration valaisanne tiennent grammaticalement compte des deux genres, autant pour le français que pour l'allemand (le genre neutre ne faisant pas référence aux femmes ou aux hommes).

Il y a actuellement plusieurs façons d'inclure les deux genres dans un discours: la première possibilité, assez contraignante, est de systématiquement rédiger les phrases tant au masculin qu'au féminin. Cette pratique est communément appelée l'écriture épïcène. Tant le français que l'allemand font preuve d'une grande quantité d'accords grammaticaux; ceux-ci faits à double (au masculin puis au féminin) rendent la lecture moins agréable.

C'est pour cette raison que les postulantes et les postulants demandent l'utilisation du langage inclusif: Le sujet de la phrase doit aborder les deux genres, les accords suivants, eux, seront au pluriel et en accord avec le dernier genre utilisé. Exemple: Les sportifs et les sportives valaisannes seront reconnues pour leurs mérites dans le courant du mois de décembre. OU: Les sportives et les sportifs valaisans seront reconnus pour leurs mérites dans le courant du mois de décembre.

Conclusion

Par ce postulat nous demandons une adaptation de l'utilisation des langues française et allemande afin que les genres (féminin et masculin) y soit représentés de manière équilibrée. Pour se faire nous demandons l'utilisation de l'écriture inclusive mentionnée ci-dessus (qui n'est pas le langage épïcène !).